

En quoi consiste la Promotion ?

Dans le cadre de la Promotion de cashback liée aux Commerçants partenaires de Revolut (la « **Promotion** »), les nouveaux utilisateurs des marchés éligibles ont la possibilité de s'inscrire à Revolut pour la première fois et de recevoir une récompense en espèces sous forme de « **Récompense de cashback** ».

Pour recevoir la Récompense de cashback, vous devez vous inscrire à Revolut pour la première fois, soit via un lien unique, soit en scannant un code QR fourni par l'un de nos Commerçants partenaires. Nos Commerçants partenaires utilisent Revolut PDV, Revolut Reader, Tap to Pay sur iPhone ou tout autre produit de paiements en personne fourni par Revolut Business dans le cadre de leurs services (les « **Commerçants partenaires** »).

Les informations spécifiques relatives à la présente Promotion seront précisées sur la page d'accueil de la Promotion, à laquelle vous pouvez accéder via le lien fourni par notre Partenaire (la « **Page d'accueil de la Promotion** »). La Page d'accueil de la Promotion confirmera :

- les marchés éligibles ;
- la Récompense de cashback (soit un pourcentage de la transaction de carte Revolut avec un plafond sur le montant total, soit un montant fixe) ; et
- la période pendant laquelle vous pouvez participer à la présente Promotion et réclamer votre Récompense de cashback (la « **Période de Promotion** »).

Les présentes conditions générales (les « **Conditions de la Promotion** ») définissent les règles qui s'appliquent à cette Promotion et vous devez respecter les présentes Conditions de la Promotion ainsi que les [Conditions pour les particuliers](#) qui s'appliquent à votre compte Revolut Particuliers à tout moment lorsque vous participez à cette Promotion.

Que dois-je faire pour participer à la Promotion ?

Pour être éligible à la Promotion, vous **devez** :

- vivre à une adresse résidentielle dans un marché éligible ;
- être âgé(e) d'au moins 18 ans ;
- ne pas détenir ou avoir déjà détenu un compte Revolut Particuliers auprès d'une quelconque entité du groupe Revolut ; et
- soit recevoir du marketing directement de la part de Revolut ou d'un Commerçant partenaire au sujet de la Promotion, soit voir la Promotion publiée sur le « lieu de travail » des Commerçants partenaires afin de pouvoir suivre les étapes ci-dessous pour bénéficier de la Promotion.

Vous devrez également effectuer les étapes suivantes :

- **Cliquez sur le lien unique ou scannez le code QR correspondant à la Promotion**, qui est fourni par les Commerçants partenaires. Ce lien ou le code QR vous redirigera vers le site Web de Revolut où vous devrez fournir votre numéro de téléphone. Sur le site Web de Revolut, vous pourrez voir des informations importantes concernant la Promotion, y compris les Conditions de la Promotion, la Période de Promotion et les détails de la Récompense en espèces. Une

fois que vous aurez fourni votre numéro de téléphone, vous serez dirigé(e) vers le flux d'inscription pour un compte Revolut Particuliers.

- **Suivez les étapes pour ouvrir un compte Revolut Particuliers et effectuez nos vérifications de contrôle d'identité client** (« **KYC** », Know Your Customer) avant la fin de la Période de Promotion.
- **Soyez inscrit(e) avec succès à Revolut** (ce qui signifie que vous devez réussir le KYC avec une adresse enregistrée sur un marché éligible) sans aucune restriction sur votre compte avant la fin de la Période de Promotion.
- **Effectuez une recharge d'au moins 1 €** ou l'équivalent en devise de votre compte Revolut Particuliers.
- **Effectuez votre premier paiement par carte Revolut** à l'aide d'une carte Revolut physique ou virtuelle liée à votre compte Revolut Particuliers. Il doit s'agir d'un achat authentique (par exemple, les transactions avec des prestataires de services de paiement, d'autres comptes bancaires et des portefeuilles électroniques ne seront pas considérées comme authentiques). Le premier paiement peut avoir une valeur supérieure à 1 € (ou l'équivalent en devise) et peut être effectué auprès de n'importe quel commerçant.

Vous devez effectuer toutes les étapes ci-dessus avec succès avant la fin de la Période de Promotion afin de recevoir la Récompense de cashback.

Comment puis-je obtenir ma Récompense de cashback ?

Si vous répondez aux critères d'éligibilité et effectuez les étapes décrites dans « **Que dois-je faire pour participer à la Promotion ?** », après avoir effectué votre première transaction de carte Revolut virtuelle ou physique, la Récompense de cashback sera créditée sur votre compte Revolut Particuliers. Nous créditerons la Récompense de cashback sur votre compte Revolut Particuliers dans les sept jours ouvrés suivant la réalisation du premier paiement par carte.

Quelles autres informations juridiques dois-je connaître ?

1. Nous pouvons modifier, suspendre, prolonger ou mettre fin à la présente Promotion avant la fin de la Période de Promotion si nous avons des motifs raisonnables de penser qu'elle fait l'objet d'abus ou est susceptible d'affecter négativement la clientèle ou la réputation de Revolut. Nous pouvons le faire sur une base individuelle ou à l'échelle de la promotion. Si nous devons le faire, nous l'annoncerons de la même manière que la Promotion a été annoncée et, dans la mesure du possible, nous essaierons de vous en informer à l'avance. Toute modification des Conditions de la Promotion n'affecte pas vos droits si vous avez déjà participé à la Promotion.
2. Revolut ne sera pas responsable de toute perte, qu'elle soit subie directement ou indirectement, à la suite d'un événement échappant à son contrôle et qui signifierait que nous ne pouvons plus mener la Promotion comme prévu. Veuillez contacter l'équipe support si vous pensez être éligible à un avantage particulier en lien avec la Promotion qui ne vous a pas été attribué à la suite d'une suspension ou cessation anticipée.
3. Nous nous réservons le droit d'annuler la Récompense de cashback pendant la Période de Promotion si le paiement qui vous a permis d'obtenir la Récompense de cashback vous est

remboursé, si vous avez obtenu la Récompense de cashback de façon frauduleuse, si vous enfreignez les conditions qui s'appliquent à votre compte Revolut Particuliers afin d'obtenir la Récompense de cashback, ou si nous apprenons que vous n'étiez pas en conformité avec les présentes Conditions de la Promotion. Nous considérerons que l'annulation de toute Récompense de cashback est effectuée avec votre consentement et que le paiement est autorisé par vous.

4. Si vous fermez votre compte Revolut Particuliers ou si votre compte est suspendu, clôturé ou restreint avant que nous ne soyons tenus de créditer la Récompense de cashback sur votre compte ou entre le moment où vous êtes éligible à la Récompense de cashback et celui où vous la recevez, vous perdrez votre droit à cette dernière.
5. En participant à cette Promotion, vous confirmez que vous comprenez que tout avantage que vous recevez dans le cadre de cette Promotion peut être soumis à l'impôt sur le revenu local dans votre pays de résidence et/ou sur le territoire local de votre résidence fiscale. Il est de votre responsabilité de payer toute taxe et tout impôt pouvant découler de la réception d'un quelconque avantage. Revolut n'assumera aucune responsabilité quant aux obligations fiscales qui pourraient découler de la réception de tout avantage dans le cadre de cette Promotion.
6. Revolut doit traiter vos données personnelles pour remplir ses obligations en vertu des présentes Conditions de la Promotion. Pour plus d'informations sur la façon dont nous traitons vos données personnelles, consultez notre [Avis de confidentialité du client](#). Les Commerçants partenaires peuvent également collecter des données personnelles à votre sujet dans le cadre de cette Promotion. Consultez les avis de confidentialité des Commerçants partenaires pour plus de détails sur la manière dont ils traiteront vos données personnelles. Les Commerçants partenaires vous enverront également des communications marketing conformément aux lois applicables en matière de confidentialité des données et de marketing électronique direct. Si vous ne souhaitez pas recevoir de communications marketing de la part des Commerçants partenaires, vous devez gérer vos préférences marketing directement avec les Commerçants partenaires, car cela n'est pas du ressort de Revolut.
7. Les présentes Conditions de la Promotion sont publiées en anglais et toute traduction est uniquement une traduction de courtoisie et non officielle. Les participants à la Promotion ne peuvent pas inférer de droits de la version traduite. La version anglaise des présentes Conditions de la Promotion s'applique et prévaut. Elle est définitive et contraignante. La version anglaise sera utilisée pour toute procédure judiciaire. Toutefois, si la loi exige l'utilisation de la langue locale, celle-ci prévaudra.

Cette Promotion est organisée et vous est proposée par l'entité du groupe Revolut qui vous fournit votre compte Particuliers. Si vous avez une réclamation à formuler au sujet de cette Promotion, vous pouvez lui adresser cette dernière directement. Veuillez consulter ci-dessous son siège social ainsi que les lois et tribunaux compétents pour déterminer tout litige que vous pourriez soulever en relation avec la présente Promotion. Vous pouvez également vous référer aux obligations en matière de protection des consommateurs du pays dans lequel vous résidez.

Entité/succursale du groupe Revolut	Siège social	La loi qui s'applique aux présentes Conditions de la Promotion	Quels sont les tribunaux compétents
Revolut Ltd	7 Westferry Circus, London, E14 4HD	Droit britannique	Les tribunaux d'Angleterre et du Pays de Galles.
Revolut Bank UAB	Konstitucijos ave 21B, 08130 Vilnius, République de Lituanie.	Droit lituanien	Les tribunaux de Lituanie (ou les tribunaux de tout État membre de l'UE dans lequel vous résidez).
Revolut Bank UAB agissant via sa succursale aux Pays-Bas	Barbara Strozzi laan 201, 1083HN Amsterdam, Pays-Bas	Droit néerlandais	Les tribunaux compétents des Pays-Bas.
Revolut Bank UAB agissant via sa succursale en Belgique	Silversquare, Sq. de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, Belgique	Droit belge	Les tribunaux compétents de Belgique.